

<p style="text-align: center;"><b>Contribution de la communauté d'agglomération Plaine Commune au débat du mardi 15 avril « Projet urbain, participation : à qui revient la production de la ville ?</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tout d'abord, je vous prie d'accepter toutes mes excuses et de ne pas être parmi vous pour échanger sur cette question.

Aujourd'hui, mardi 15 avril, le 1<sup>er</sup> Conseil Communautaire se réunit pour élire son Président.

Quelques éléments généraux sur Plaine Commune pour situer d'où nous parlons.

La démocratie participative est au fondement même d'agglomération jeune (7 ans), composée de 8 villes au Nord de Paris (en Ile de France) avec 330 000 habitants, sur 42,7 km<sup>2</sup> de territoire, 45 000 étudiants et deux universités.

Plaine Commune se définit comme une **coopérative de villes**.

Cela se traduit par la charte de fonctionnement de Plaine Commune qui pose les principes de la démocratie participative comme **constitutifs** du projet d'agglomération **dans sa gouvernance politique** et dans **sa relation avec les habitants**.

- ⇒ « **Une intercommunalité avec les principes coopératifs** » (paragraphe 2) : « La Communauté d'Agglomération entend fonctionner pour cela en une véritable intercommunalité (...) respectueuse de chacune de ses entités communales, ancrée dans la réalité sociale des villes, fonctionnant dans une dynamique coopérative et participative à tous les niveaux » (...) Elle se donne les moyens et la méthodologie qui permettent de construire ensemble le projet communautaire depuis son élaboration jusqu'à sa gestion »
- ⇒ « **Un projet partagé dont les citoyens sont partenaires** » (paragraphe 3) : « Les conditions doivent être créées pour que les citoyens des villes soient pleinement associés à la définition et au suivi des projets communs qui doivent porter vers l'avenir l'ensemble des communes » « Cette participation des citoyens est aussi la condition pour réussir l'objectif de faire « mieux » (...) et pour répondre aux besoins de la population (...) »
- ⇒ « **Des principes participatifs** » (paragraphe 4) : « Nous inscrivons donc notre projet commun dans les principes d'une participation démocratique ouverte à tous les citoyens et portant sur les enjeux élargis, renforçant des principes et des pratiques déjà à l'œuvre dans les communes de l'agglomération »
- ⇒ « **Co-élaborer avec les citoyens : principes de démocratie participative** » (paragraphe 8) : un « double objectif de ne pas éloigner les gens des lieux de décision et de leur permettre de donner leur avis sur les projets de dimension intercommunale ».

Dans les villes de l'agglomération, la démocratie participative est aussi un héritage fort et vivant. Car, nous ne partons pas de rien.

Chaque ville a développé ses instances de concertation souvent de **proximité et dans la durée**. Au total, **c'un maillage de près de 50 instances de concertation réparties** avec des fréquences de réunion en moyenne 6 fois par an. C'est un appui et un atout pour Plaine Commune permettant :

- ⇒ de maintenir le lien de proximité instaurée par les équipes politiques locales,
- ⇒ d'être présent sur tout le territoire (proximité)
- ⇒ d'avoir une présence continue dans le temps (régularité)
- ⇒ de développer des approches diverses en fonction des spécificités de chaque ville

### Qui participe ?

A cette question, de Plaine Commune, nous pouvons répondre que les démarches de démocratie participative implantées depuis plus de 10 ans ont donné une vigueur à l'implication des habitants.

A tel point que dans l'ouvrage du collectif d'écrivains de la Seine Saint-Denis, « Qui fait la France », une des nouvelles relate l'expérience mitigée d'un jeune lors d'un conseil de quartier.

C'est dire si ces pratiques de démocratie participative font partie du quotidien des habitants et des élus.

On peut ajouter également que les élus des villes qui composent l'agglomération ont fait de la démarche participative un élément de distinction.

Celle-ci est au fondement d'un projet politique qui met en son cœur les habitants des quartiers populaires.

Les projets urbains que l'agglomération porte dans les différentes villes conduisent au fil du temps à une approche de plus en plus différenciée des démarches de participation.

L'échelle du quartier devient de moins en moins pertinente pour élaborer une démarche de participation : l'impact de tel ou tel projet dépasse souvent le périmètre du quartier et les questions de développement durable renforcent la nécessité d'une démarche plus globale.

Aussi, après les instances de concertation comme les comités de quartier..., des démarches plus adaptées à chaque projet urbain (qui peuvent prendre la forme de comité consultatif, atelier urbain, balade urbaine..) se mettent en place à la fois pour tendre vers un élargissement des publics et pour permettre une appropriation globale des projets urbains.

En filigrane, cela suppose de **diversifier les acteurs de la participation** : élus, habitants, militants, associations, chercheurs, experts, artistes...et **d'accepter d'oser et d'inventer pour à chaque fois trouver la forme de participation la plus adaptée au projet urbain en débat.**

Cela implique également que la participation à la vie citoyenne soit plus reconnue et valorisée dans notre société à la fois pour les professionnels qui y contribuent et qui se risquent au-delà de leur culture métier et pour les habitants, les salariés, les élus qui y consacrent un temps de plus en plus important.

### **A qui profite la participation citoyenne ?**

---

Aux différentes étapes de l'élaboration du corpus législatif de la démocratie locale, le législateur appuie ses avancées sur deux champs : celui de la démocratie représentative (ou comment faciliter l'exercice du mandat d'élu ?) et celui de la démocratie participative (ou comment créer le lien avec les citoyens ?).

Aussi, si la participation citoyenne devrait profiter à quelqu'un ou à quelque chose, il nous semble qu'elle doit, d'abord et avant tout, **profiter à la démocratie en tant qu'espace de production politique.**

Au côté des consultations réglementaires, notamment dans le cadre du Code de l'Urbanisme, comment faire pour que la participation citoyenne ne soit pas l'instrument de la technocratie ? Comment faire pour que la participation du citoyen au projet urbain par le biais de la maîtrise d'usage soit un 1<sup>er</sup> pas vers **une implication continue et dense qui interroge le projet de société ?** Comment faire pour que la participation soit **une mise en mouvement ?**

En outre, la réalisation des projets urbains par la multiplicité des acteurs institutionnels qu'ils mobilisent comme par le poids croissant des entreprises privées conjuguent des logiques diverses et parfois contradictoires. La question de fond serait : pour savoir à qui profite la participation citoyenne, demandons-nous à qui profite la ville aujourd'hui ? La réponse serait assez pessimiste : le monde économique prend le pas sur les habitants. Aussi, **la participation citoyenne peut inverser la tendance.**

A Plaine Commune, il nous semble que la participation citoyenne est au côté de la conviction politique la condition pour, à contre courant de l'idéologie dominante, **mettre au cœur de la fabrication de la ville la solidarité, le développement durable et le développement pour tous.**

C'est pourquoi le Conseil de Développement que nous avons instauré à la Communauté d'Agglomération, nous avons voulu faire une réponse originale à une obligation législative.

La volonté de notre Conseil Communautaire a été claire en s'imposant un certain nombre de partis-pris : la garantie de l'indépendance (pas d'élus dans le Conseil de Développement, renouvellement des membres en dehors des échéances électorales) et la garantie de moyens (création de postes permanents avec une animatrice et une secrétaire et dotation d'un budget de fonctionnement).

### **Comment s'organise la participation ?**

---

Dans les dispositifs de démocratie participative des villes, les projets urbains sont essentiels. Ils alimentent les ordres de jour de façon régulière : rénovation urbaine, construction de logements, aménagement de voirie et d'espaces verts...

Notre territoire est abimé et notre action vise à réparer les méfaits d'un urbanisme qui faisait peu de cas des quartiers populaires.

Nous ne reviendrons pas ici sur les atouts que nous procurent les instances de démocratie participative des villes.

Oui, les évolutions réglementaires (PLU, PDU, SCOT) ont changé la manière d'impliquer les gens.

D'abord, parce qu'elles ont conduit à des procédures de diagnostic et de prospective plus partagées et plus transversales.

Ensuite, parce qu'aujourd'hui, ces documents de planification stratégique actés opposable au tiers nous invitent à réfléchir à la question du suivi et notamment **leur conversion en indicateurs traduisibles en direction des habitants.**

C'est une trame pour poursuivre un **dialogue permanent entre les élus et les habitants** pour interroger plus fondamentalement la question de la ville contemporaine : la densité par exemple, la cohabitation des usages sur la voie publique, la question de la solidarité, la ville à deux vitesses, le quartier multifonctionnel.

Ce débat permanent nous projette habitants et élus au-delà de notre présent immédiat dans un futur à construire en responsabilité partagée.

Patrick Braouezec